

AVANT-PROPOS



Avant-propos

par **Marie-Christine MEININGER**,
Secrétaire général par intérim de l'ACCPUF

Le choix de « L'indépendance des juges et des juridictions », comme thème de la 4^e Conférence des chefs d'institution de l'ACCPUF, qui s'est tenue à Bucarest les 31 mai et 1^{er} juin 2005, s'inscrit dans la tradition, maintenant établie, d'approfondissement des engagements pris par les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements ayant le français en partage, le 3 novembre 2000, à Bamako.

Grâce à l'hospitalité de la Cour constitutionnelle de Roumanie et au rôle de son président, Monsieur Ioan Vida, cette rencontre a été un grand succès, salué par l'ensemble des participants. Qu'ils soient ici remerciés, ainsi que Monique Pauti, Secrétaire général de l'ACCPUF jusqu'en janvier 2006.

Au cours de deux journées de débats intenses, les chefs d'institution se sont interrogés sur la place de la justice dans la Constitution, la portée de l'indépendance des juges et des juridictions, des garanties qui l'entourent, et enfin des conditions juridiques et matérielles de cette indépendance.

Au préalable, et comme à l'accoutumée, les juridictions avaient répondu avec le plus grand soin au questionnaire qui leur avait été adressé par le Secrétariat général de l'ACCPUF. Ces réponses, dont la synthèse est présentée ici à la suite des débats, constituent une source exceptionnelle d'informations sur les textes en vigueur, leur mise en oeuvre, la jurisprudence des Cours ainsi que les conditions réelles de fonctionnement de celles-ci.

La sincérité des débats, aux termes desquels une recommandation a été adressée à l'Organisation Internationale de la Francophonie, ainsi que la richesse des données recueillies sont autant de témoignages de la vitalité de l'ACCPUF et de son engagement à servir la poursuite des objectifs définis à Bamako.

Il restait à assurer la publication de ces travaux. Qu'il me soit permis de remercier ici les stagiaires de l'ACCPUF, Codrina Constantinescu, étudiante au collège franco-roumain de Bucarest, qui a assuré les traductions et la transcription des débats, ainsi que Josiane Chahounka, étudiante béninoise, qui a établi la synthèse des réponses au questionnaire. Sans oublier l'équipe du service des relations extérieures du Conseil constitutionnel français, qui a assuré l'édition de cet ouvrage.

Enfin, c'est grâce au soutien financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie que cette publication a pu voir le jour.

Le message qu'elle porte confirme la place de l'indépendance des juges et des juridictions au cœur de l'État de droit, ainsi que le rôle qu'entend jouer à cet égard l'espace francophone, à travers les Cours membres de l'ACCPUF.